



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	20

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 20		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 18/12/2025
Et
Publication ou notification du :
18/12/2025

L'an 2025, le 15 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2025.

Présents : Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEVALLÉE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HENNEQUET-ANTIER Christelle à Mme FERRAND Claude, ROUVRE Liliane à Mme DUBRAY Françoise, M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice à M. LESAGE Mathieu
Excusé(s) : Mme DELALEUF Marie

Absent(s) : Mme CHASLE Sophie, M. SIMONIN Denis

A été nommé(e) secrétaire : M. BONZON Sébastien

74/2025 – RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE ROGER LECOTTE, SA RENOVATION ENERGETIQUE ET UNE INSTALLATION GEOTHERMIQUE : AVANT-PROJET DETAILLE

Monsieur Victorien DEVALLÉE, conseiller délégué à la transition énergétique, rappelle le projet de restructuration du Groupe Scolaire Roger Lecotté, sa rénovation énergétique et une installation géothermique.

L'avant-projet détaillé a été présenté à la commission transition énergétique le 4 décembre 2025. Il définit la nature des travaux, leurs répartitions par lots et l'estimation des coûts. Il est exposé à l'assemblée.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L2121-29 ;

Vu la délibération n° 44/2024 du 26 juin 2024, adoptant le principe de l'opération ;

Vu la délibération n° 25/2025 du 24 mars 2025 d'instituer et voter une autorisation de programme relative à ce projet ;

Vu les études préalables et l'Avant-Projet Sommaire (APS) validé le 9 octobre 2025 ;

Vu l'avis de la commission transition énergétique du 4 décembre 2025,

Considérant que l'Avant-Projet Détailisé (APD) du projet de restructuration du groupe scolaire Roger Lecotté, sa rénovation énergétique et une installation géothermique, élaboré par la maîtrise d'œuvre, Les Tisseurs Architectes, précise l'ensemble des caractéristiques

techniques et financières de l'opération ;

Considérant que l'évaluation financière issue de l'APD actualise le coût prévisionnel de l'opération à hauteur de :

- Coût des travaux (base) : 2 445 700 €
- Option : 92 400 €
- Frais de maîtrise d'œuvre : 298 988 €
- Autres dépenses (AMO, contrôle technique, coordonnateur SPS, études complémentaires) : 150 000 € ;
- Coût total prévisionnel : 2 987 088 € ht, soit 3 584 506 € ttc

Considérant que l'APD confirme la faisabilité de l'opération,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-Projet Détailé relatif au projet de restructuration du groupe scolaire Roger Lecotté, sa rénovation énergétique et une installation géothermique.
- de valider le coût prévisionnel total de l'opération, arrêté à 2 987 088 € ht soit 3 584 506 € ttc, calculé sur la base de l'APD.
- de poursuivre l'opération en autorisant le maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, à engager la phase suivante (Projet – PRO), ainsi qu'à lancer les procédures nécessaires à la consultation des entreprises.
- d'autoriser Le Maire à signer tout document, acte ou marché afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 18/12/2025

Le Secrétaire de Séance

M. BONZON Sébastien

Le Maire

Pascale DEVALLÉE

